

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00014

Numéro SIREN : 349 577 908

Nom ou dénomination : COMPAGNIE DES ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt 78279

COMPAGNIE DES ALPES (CDA)
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 25 266 567,50 euros
Siège social : 50/52 boulevard Haussmann 75009 Paris
349 577 908 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le quatorze mars,
à quatorze heures trente,

Les actionnaires de la Compagnie des Alpes se sont réunis au Théâtre Mogador – 25 rue de Mogador – 75009 Paris, en Assemblée générale mixte, sur première convocation du Conseil d'administration.

Ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires : un avis préalable de réunion de l'Assemblée générale le 5 février 2024 suivi d'un avis de convocation le 23 février 2024. Un avis de convocation, publié en tant qu'annonce légale, est paru dans le journal Actu Juridique le 23 février 2024. Les titulaires d'actions inscrites au nominatif ont été, en outre, convoqués par courrier en date du 22 février 2024.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Madame Gisèle ROSSAT-MIGNOD préside l'Assemblée en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société.

Madame Audrey GIRARD, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations, et Monsieur Lionel FASSART, représentant du Crédit Agricole des Savoie Capital, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Virginie CHAUVIN et Monsieur Matthieu MOUSSY, représentant respectivement les cabinets Mazars et PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués.

Madame Marie-Laetitia VASSORT, Directrice des Affaires juridiques et de la Conformité, Secrétaire des Instances de la Compagnie des Alpes, assure les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée qui constate que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent :

- pour les résolutions à caractère ordinaire : 38 585 547 actions sur les 50 533 135 actions formant le capital social et ayant le droit de vote ;
- pour les résolutions à caractère extraordinaire : 38 585 547 actions sur les 50 533 135 actions formant le capital social et ayant le droit de vote ;

En conséquence, les conditions de quorum pour la tenue de l'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, sont réunies.

(...)

Septième résolution

(Nomination de la Société Alpes du Nord Aménagement Touristique, en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, approuve la nomination de la Société Alpes du Nord Aménagement Touristique, en qualité d'Administrateur, pour une durée de quatre années soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par 35 076 816 voix pour, 3 484 512 voix contre, 24 219 abstentions.

(...)

Vingt et unième résolution

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales liées aux résolutions adoptées)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives consécutives aux décisions prises dans les résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par 38 560 043 voix pour, 9 027 voix contre, 16 477 abstentions.

(...)

* * * *

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée.



**Extrait certifié conforme
Marie-Laetitia VASSORT
Secrétaire de séance**

COMPAGNIE DES ALPES (CDA)
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 25 266 567,50 euros
Siège social : 50/52 boulevard Haussmann 75009 Paris
349 577 908 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le quatorze mars,
à quatorze heures trente,

Les actionnaires de la Compagnie des Alpes se sont réunis au Théâtre Mogador – 25 rue de Mogador – 75009 Paris, en Assemblée générale mixte, sur première convocation du Conseil d'administration.

Ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires : un avis préalable de réunion de l'Assemblée générale le 5 février 2024 suivi d'un avis de convocation le 23 février 2024. Un avis de convocation, publié en tant qu'annonce légale, est paru dans le journal Actu Juridique le 23 février 2024. Les titulaires d'actions inscrites au nominatif ont été, en outre, convoqués par courrier en date du 22 février 2024.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

Madame Gisèle ROSSAT-MIGNOD préside l'Assemblée en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la Société.

Madame Audrey GIRARD, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations, et Monsieur Lionel FASSART, représentant du Crédit Agricole des Savoie Capital, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Virginie CHAUVIN et Monsieur Matthieu MOUSSY, représentant respectivement les cabinets Mazars et PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaires aux comptes titulaires, ont été régulièrement convoqués.

Madame Marie-Laetitia VASSORT, Directrice des Affaires juridiques et de la Conformité, Secrétaire des Instances de la Compagnie des Alpes, assure les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée qui constate que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent :

- pour les résolutions à caractère ordinaire : 38 585 547 actions sur les 50 533 135 actions formant le capital social et ayant le droit de vote ;
- pour les résolutions à caractère extraordinaire : 38 585 547 actions sur les 50 533 135 actions formant le capital social et ayant le droit de vote ;

En conséquence, les conditions de quorum pour la tenue de l'Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, sont réunies.

(...)

Huitième résolution

(Nomination du cabinet KPMG, co-Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dont le mandat arrive à expiration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, constatant l'arrivée du terme du mandat du co-Commissaire aux comptes titulaire, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, à l'issue de la présente Assemblée générale, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de nommer le cabinet KPMG SA, société anonyme, sis 2 avenue Gambetta Tour EQHO – 92400 Courbevoie, immatriculé au RCS de Nanterre sous le numéro 775 726 417 en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par 38 524 272 voix pour, 41 881 voix contre, 19 394 abstentions.

(...)

Vingt et unième résolution

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales liées aux résolutions adoptées)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives consécutives aux décisions prises dans les résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par 38 560 043 voix pour, 9 027 voix contre, 16 477 abstentions.

(...)

* * * *

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée.



**Extrait certifié conforme
Marie-Laetitia VASSORT
Secrétaire de séance**